

PROJET

ReLiève

d'usine de recyclage
de batteries de
véhicules électriques
à Dunkerque (59)

Concertation préalable
4 mars - 20 avril 2024

www.relieveproject.eu

**Rapport
du maître
d'ouvrage**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 :

LE PROJET RELIEVE	5
LE MAÎTRE D'OUVRAGE.....	6
LES GRANDES LIGNES DU PROJET.....	7
LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE.....	7
LE CALENDRIER ENVISAGÉ À LA SUITE DE LA CONCERTATION.....	8

PARTIE 2 :

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	9
UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP.....	10
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION.....	10
LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION.....	10
LES OUTILS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC.....	11
L'annonce de la concertation.....	11
Une information continue tout au long de la démarche.....	11
LES OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC.....	13
LES TEMPS D'ÉCHANGES.....	13
LA CONCERTATION EN CHIFFRE.....	15
ASPECT QUALITATIF DE LA CONCERTATION.....	15

PARTIE 3 :

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES	17
UNE INITIATIVE DE DIALOGUE SALUÉE PAR LES PARTICIPANTS MALGRÉ UNE CERTAINE LASSITUDE.....	18
DES DEMANDES DE COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DU PROJET.....	18
DES INTERROGATIONS CONCERNANT LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PROJET.....	19
DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE.....	19
Sur la technologie employée.....	19
Sur l'origine de la blackmass et les débouchés des produits finis.....	20
Sur les modalités d'acheminement et de stockage des réactifs.....	21
DES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES CONCERNANT L'INTÉGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	21
Sur la démarche environnementale du projet.....	21
Sur la consommation et le traitement des eaux.....	22
Sur les rejets atmosphériques.....	22
Sur la démarche Éviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERC-A).....	23
Sur les capacités d'accueil du territoire (logement, mobilité).....	23

DES CRAINTES RELATIVES AUX ÉVENTUELS
RISQUES ET DANGERS LIÉS
AU SEUIL SEVESO HAUT 24

UNE DYNAMIQUE DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE SALUÉE PAR LES PARTICIPANTS,
AVEC DES ATTENTES FORTES EN MATIÈRE
D'EMPLOI ET DE FORMATION 24

PARTIE 4 :
**LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS
DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE ET LES MESURES
QUE LE PORTEUR DE PROJET
SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE
POUR EN TENIR COMPTE 27**

POURSUIVRE LA RÉFLEXION
SUR L'APPROVISIONNEMENT
PAR VOIE FLUVIALE 28

FAVORISER LES PARTENAIRES LOCAUX EN
MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE
DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX 28

POURSUIVRE LES RECHERCHES
POUR LIMITER L'IMPACT DU PROJET
SUR L'ENVIRONNEMENT,
NOTAMMENT LA MER 28

TRAVAILLER EN COLLABORATION
AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
AUTOUR DE L'EMPLOI ET DE
L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 29

POURSUIVRE LE DIALOGUE
AVEC LES HABITANTS
ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE 29

PARTIE 5 :
**LES RÉPONSES APPORTÉES
PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE
AUX QUESTIONS ET
RECOMMANDATIONS
DES GARANTS 31**

ANNEXE 43





1

LE PROJET RELIEVE

Le maître d'ouvrage

Eramet est un **groupe minier et métallurgique français** implanté sur 5 continents (Figure 1) et comptant plus de 10 000 collaborateurs. Il est un acteur clé de l'extraction et de la valorisation de métaux (manganèse, nickel, cobalt, sables minéralisés).

Le Groupe accompagne également la transition énergétique sur des activités à fort potentiel de croissance, telles que le lithium et le recyclage.

Entreprise engagée, citoyenne et contributive, Eramet a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « **Devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien-vivre ensemble** ». Cette raison d'être se traduit par un engagement RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) du Groupe qui conjugue performance opérationnelle des activités et progrès continu sur le plan environnemental et sociétal.

Dans le cadre de cette démarche, Eramet a fait le choix du **standard international IRMA** (« Initiative for Responsible Mining Assurance », l'initiative pour l'assurance d'une extraction minière responsable)

pour l'évaluation RSE de ses sites opérationnels. Ce standard indépendant lancé en 2018 s'appuie sur les critères les plus exigeants pour garantir les matières pratiques dans le domaine de l'extraction minière (santé et sécurité des travailleurs, respect des droits de l'homme, engagement communautaire, lutte antipollution, transparence en matière de versements des recettes, remise en état des sols, etc.).

CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE ERAMET :

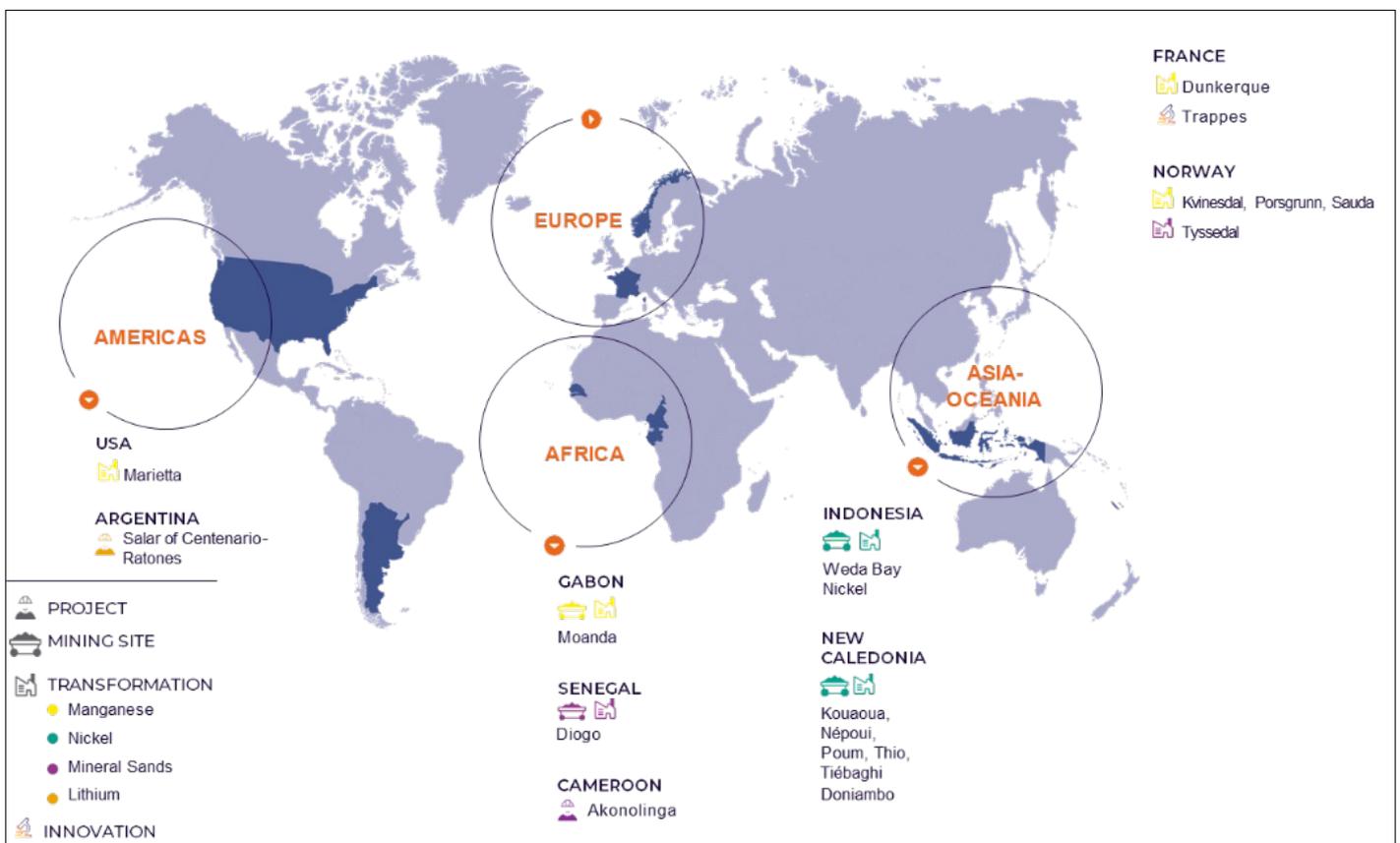


Figure 1 : Implantations géographiques du groupe Eramet

Les grandes lignes du projet

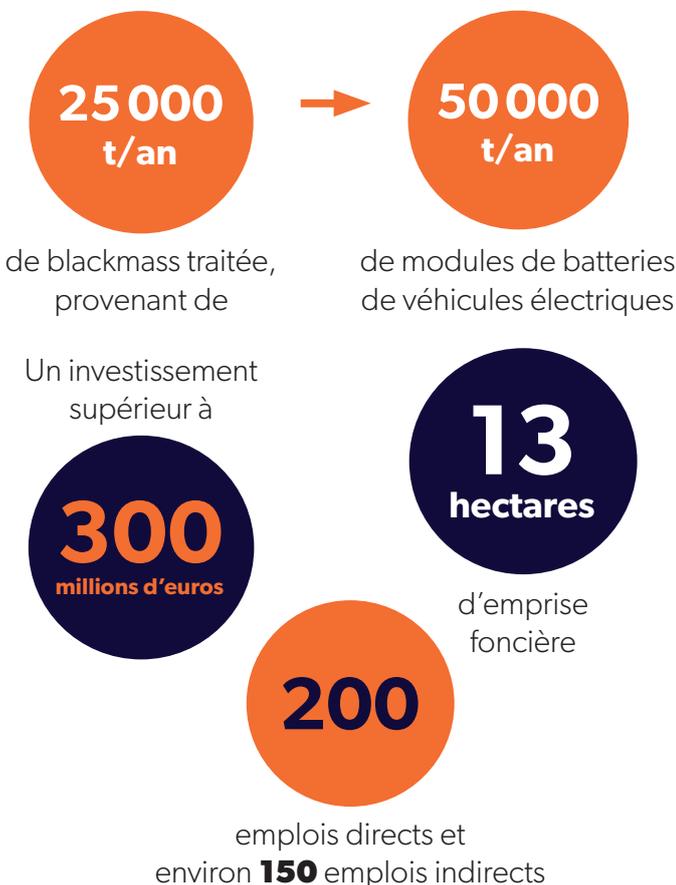
Le projet ReLieVe porté par Eramet est une usine de raffinage par voie hydrométallurgique de la blackmass issue des batteries de véhicules électriques, sur le Grand port maritime de Dunkerque.

L'usine permettrait d'extraire et d'affiner les métaux stratégiques contenus dans la blackmass (nickel, cobalt, lithium) afin de permettre leur réutilisation dans la production de nouvelles batteries. Chaque année, plus de 25 000 tonnes de blackmass seraient traitées, provenant de 50 000 tonnes de modules de batteries Lithium-Ion, soit l'équivalent de 200 000 voitures électriques.

Ce projet est conçu comme une réponse industrielle au besoin de recyclage des batteries de véhicules électriques et des rebuts issus des nouvelles usines de production appelées « gigafactories ». Les métaux seraient suffisamment purs pour produire de nouveaux matériaux d'électrode, permettant ainsi de fermer la boucle du recyclage.

À terme le projet générerait plus de 200 emplois directs et prêt de 150 emplois indirects.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



Les impacts du projet sur le territoire

L'impact sur l'environnement et le cadre de vie

La future usine ReLieVe entrerait dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en tant qu'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

À ce titre, le projet fait l'objet d'une étude d'impact qui a permis d'identifier des enjeux environnementaux soit faibles soit significatifs, qui seront donc pris en compte dans la conception du projet de manière à éviter ou réduire ses effets.

L'étude d'impact sera intégrée au Dossier de la Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) et sera consultable lors de la phase d'enquête publique, prévue à la fin de l'année 2024. Dans le cadre de la concertation continue, une réunion permettra de présenter les résultats des diverses études.

Les enjeux de sécurité

En raison de la nature et de la quantité des produits utilisés au sein de l'usine, le projet ReLieVe relève du régime d'autorisation au titre de la législation relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et du régime Seveso seuil haut.

Conscient des enjeux associés à un site Seveso, Eramet a intégré la problématique des risques industriels dès la genèse du projet et en a adapté la conception et le dimensionnement pour réduire au maximum les impacts potentiels de son site (réduction des quantités de produits présents sur le site, optimisation de l'implantation des équipements et du stockage, etc.).

Pour chaque phénomène dangereux identifié, une série de mesures de prévention, d'intervention et de protection a été proposée.

La plus-value pour le territoire

Le projet ReLieVe s'inscrit dans une dynamique de territoire puisqu'il permet de participer à l'ancrage durable de la filière batteries en Hauts-de-France et plus particulièrement sur le bassin dunkerquois.

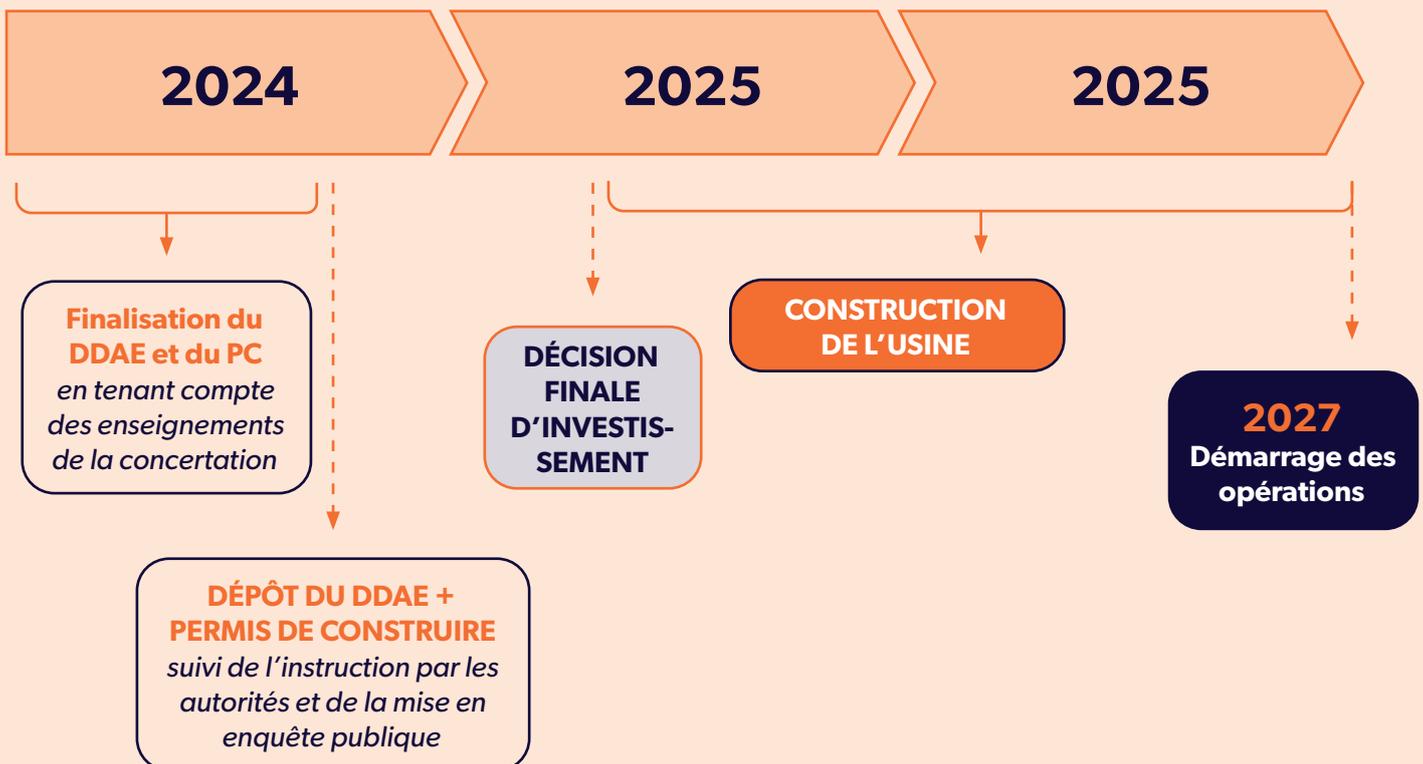
Aussi, le projet vise la création de 200 emplois directs (en phase d'exploitation) et de 150 emplois indirects (en phase de chantier et d'exploitation).

Eramet souhaite s'engager auprès des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi pour faciliter les synergies et la coopération interacteurs.

L'implantation de cette installation générerait par ailleurs des retombées économiques directes et indirectes pour le territoire (activité induite pour l'hébergement et la restauration, activités engendrées par la création de logement...) ainsi que des retombées fiscales pour les collectivités.

Le calendrier envisagé à la suite de la concertation

Afin de tenir compte des remarques exprimées lors de la concertation préalable, le porteur du projet envisage de déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale à l'automne 2024.





L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Une concertation sous l'égide de la CNDP

Au regard du montant d'investissement (supérieur à 300 millions d'euros), Eramet a souhaité saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L. 121-8-II du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, dont elle définit les modalités, et a désigné **MM. Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ** garants de cette concertation.

La concertation s'est déroulée sur une période de **7 semaines, du 4 mars au 20 avril 2024.**

Les objectifs de la concertation

Le Code de l'Environnement stipule que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;

- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Eramet a veillé à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent d'aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessous.

Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation est celui de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), ce qui représente 17 communes et plus de 192 000 habitants :

Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque (dont Mardyck, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer), Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote.



Les outils d'information et de mobilisation du public

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a été annoncée au moins 15 jours avant son ouverture, soit le 14 février 2024 :

- Sur le site internet de la concertation (www.relieveproject.eu) ;
- Dans la presse locale (le Phare dunkerquois et la Voix du Nord) ;
- Par affichage dans les 21 communes du périmètre de la concertation.

En complément de cette annonce réglementaire, une affiche informant des dates et des lieux des temps de concertation a été diffusée dans les communes du périmètre et un flyer d'information a été également distribué aux habitants des communes de Mardyck, Fort-Mardyck, Loon-Plage, Grande-Synthe et Dunkerque.



Annnonce de la concertation relayée par la commune de Grande-Synthe.

Aussi, une conférence de presse s'est tenue le 6 mars 2024 à Dunkerque pour annoncer le lancement de la concertation préalable.

UNE INFORMATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ

Au-delà de l'annonce de la concertation, plusieurs outils d'information ont été déployés tout au long de la démarche afin de faire connaître le projet et assurer la mobilisation du public.

LE DOSSIER DE CONCERTATION ET SA SYNTHÈSE

Un dossier de concertation de 68 pages a été mis à disposition du public : en téléchargement sur le site internet de la concertation (www.relieveproject.eu), en version papier dans les mairies du périmètre, lors de temps d'échange et des débats mobiles.

Le dossier présentant l'ensemble des informations liées au projet et rappelait les modalités d'information et de participation dans le cadre de la concertation.

Une synthèse de 8 pages a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions.

Plus de 800 exemplaires de la synthèse et 300 exemplaires du dossier de concertation ont été distribués.



Annnonce de la concertation dans la Voix du Nord.

L'annonce de la concertation a pu être relayée par les collectivités et les acteurs du territoire grâce à un kit de communication fourni par Eramet aux 17 communes du périmètre de la concertation.

LE SITE DE LA CONCERTATION

Le site dédié à la concertation préalable (www.relieveproject.eu) a été ouvert 15 jours avant son lancement, soit le 14 février 2024. Il présentait l'ensemble des informations et documents utiles à la concertation, avec une rubrique participative permettant au public de déposer des avis, des suggestions ou des propositions et d'adresser des questions au porteur du projet. Le site était organisé comme suit :

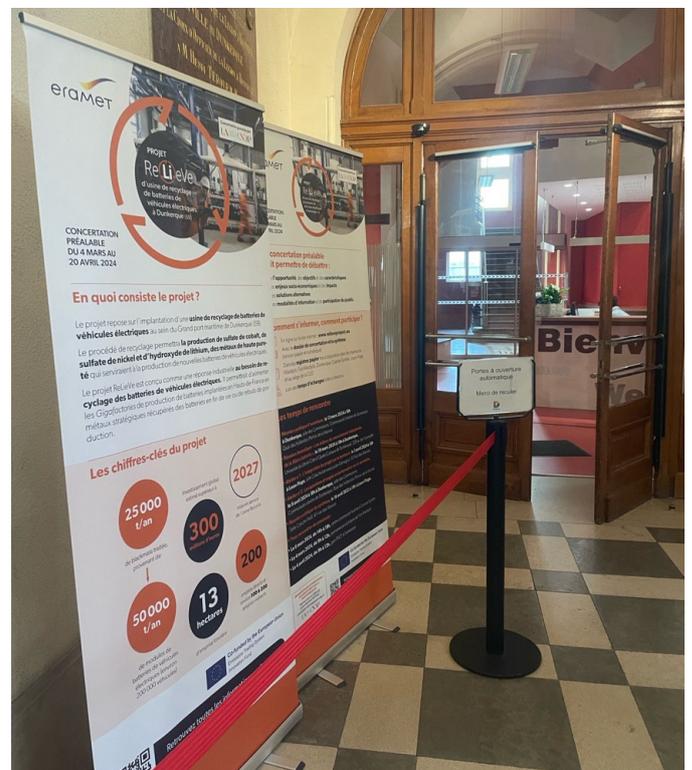
- **Rubrique « Le maître d'ouvrage »** : pour présenter le porteur du projet Eramet ;
- **Rubrique « Le projet »** : pour présenter les grandes lignes du projet, ses enjeux, ses objectifs et le fonctionnement de la future usine ;
- **Rubrique « La concertation »** : pour rappeler le cadre réglementaire de la concertation préalable, les modalités d'information et de participation du public ;
- **Rubrique « Les garants de la CNDP »** : pour présenter les deux garants désignés par la CNDP, leur rôle tout au long de la concertation et les valeurs de la CNDP ;
- **Rubrique « La documentation »** : pour centraliser les documents liés au projet : les documents de la concertation (dossier, synthèse, avis, lettre de mission des garants), les comptes-rendus des temps d'échange, ainsi que des ressources complémentaires. Cette rubrique a été mise à jour tout au long de la concertation, avec l'ajout de documents et de comptes-rendus ;
- **Rubrique « Les ressources et liens utiles »** : contient diverses ressources réglementaires et informatives ;
- **Rubrique « Je participe »** : pour accéder au formulaire d'inscription et à la rubrique participative, ouverte tout au long de la concertation, aux contributions déposées (questions, avis, suggestions ou propositions) et aux réponses apportées par le porteur de projet.

Les statistiques de fréquentation font état de 350 visites du site internet de la concertation. Il y a eu 36 téléchargements du dossier de concertation, 15 de la synthèse et 15 contributions, questions ou avis déposés en ligne (4 questions, 8 avis et 3 cahiers d'acteur) et 2 contributions (un avis et une question) ont été déposées dans les registres dans les mairies du périmètre de la concertation.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, notamment avec les comptes rendus et les supports visuels des réunions publiques. Il reste consultable à l'issue de la concertation préalable et sera actualisé tout au long de la concertation continue.

UNE MINI-EXPOSITION DÉDIÉE AU DÉBAT

Une exposition mobile a été installée à l'accueil de chaque temps d'échange durant le temps de la concertation (réunions publiques et débats-mobiles). Cette exposition a permis de proposer au public des informations clés sur la démarche de concertation préalable, sur le projet et ses objectifs ou encore sur le porteur du projet.



Mini exposition en mairie de Dunkerque

UNE OPÉRATION PRESSE

La concertation préalable a fait l'objet d'une opération spécifique de relations presse auprès des journalistes locaux et régionaux. Une conférence de presse a ainsi été organisée en présence d'un des garants de la CNDP, au lancement de la concertation, le 13 février 2024 à la Halle aux Sucres à Dunkerque.



Photo de la conférence de presse de lancement de la concertation préalable au projet ReLieVe, la Halle aux Sucres, Dunkerque.

Les outils de participation du public

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre, une pluralité d'outils de participation a été proposée, avec des temps d'échange en présentiel, des moyens de participation physiques et numériques :

- **Deux réunions publiques** (ouverture et fermeture), **une réunion thématique** et **deux ateliers de travail**.
- **Des débats mobiles** : trois débats-mobiles ont été organisés (dans une galerie marchande, devant une gare SNCF, au sein d'une mairie du périmètre de la concertation).
- **Une rubrique participative en ligne** : tout au long de la concertation, un formulaire de contribution était ouvert sur le site internet pour permettre à chacun de formuler un avis ou une question. Le porteur du projet a répondu à l'ensemble des questions déposées.

- **Des registres papier** ont été mis à disposition dans les communes de Dunkerque, Mardyck, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Loon-Plage et au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour permettre au public de pouvoir participer par écrit. À la fin de la concertation, deux avis ont été déposés sur ces registres.

Les temps d'échanges

Comme évoqué précédemment, 6 temps d'échange ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable (2 réunions publiques, 1 réunion thématique, 2 ateliers de travail et 3 rencontres de proximité). Ces séquences ont fait l'objet de compte-rendu qui ont été mis en ligne sur le site de la concertation dans l'onglet « [La documentation](#) ».

LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

La réunion d'ouverture s'est tenue le 13 mars 2024 à 18h à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Elle avait pour objet d'expliquer le cadre de la concertation, les modalités d'information et de participation du public, de présenter les grandes lignes du projet ReLieVe, de recueillir les avis et questions des participants puis d'apporter des premiers éléments de réponse.

30 personnes ont participé à la réunion d'ouverture.



Réunion publique d'ouverture de la concertation, le 13 mars 2024 à Dunkerque.

LA RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE

La réunion publique thématique s'est tenue le 19 mars 2024 au sein de l'Université Littoral de la Côte d'Opale. Elle a été retransmise en direct via la TV locale « Corsaire TV ». Sous format de table-ronde, cette séquence a permis de réunir 4 experts qui ont échangé sur « les enjeux de la souveraineté industrielle de la filière batterie » et qui ont répondu aux questions du public.

Une dizaine de personnes ont participé à ce temps d'échange (en présentiel et en ligne).

ATELIER DE TRAVAIL 1 : L'INTÉGRATION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

Ce premier atelier de travail s'est tenu le 3 avril 2024 à Loon-Plage, dans la salle Coluche. Cet atelier était consacré aux mesures compensatoires écologiques, aux impacts et nuisances, à la protection de la santé, à la sécurité industrielle et à la question migratoire. Après une présentation en plénière, les experts ont pu répondre aux questions des participants sous forme d'atelier.

18 personnes ont participé à ce temps d'échange.



Atelier sur l'intégration du projet sur le territoire, le 3 avril à Loon-Plage.

ATELIER DE TRAVAIL 2 : LES QUESTION D'EMPLOI ET DE FORMATION SUR LE TERRITOIRE.

Ce second atelier de travail concernait les questions d'emploi et de formation sur le territoire (le recrutement, la phase chantier et la phase d'exploitation). Il s'est tenu le 9 avril 2024 au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque. À l'issue de la présentation en plénière, les participants ont pu formuler un « cahier d'attente » sur l'emploi et la formation dont le compte-rendu a été mis en ligne sur le site internet de la concertation dans l'onglet « La documentation » (www.relieveproject.eu).

30 personnes ont participé à ce temps d'échange.



Atelier de travail 2 sur l'emploi et la formation, le 9 avril 2024, au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

LA RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

La réunion publique de synthèse de la concertation s'est tenue le 16 avril 2024 à Loon-Plage. Quelques jours avant la clôture officielle de la concertation, elle visait à présenter une première synthèse des avis exprimés et à faire un point sur les prochaines étapes.

32 personnes ont participé à ce temps d'échange.



Réunion de synthèse de la concertation, le 16 avril 2024, au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

LES DÉBATS MOBILES

Trois débats-mobiles ont été organisés autour d'une mini-exposition sur le projet et d'un questionnaire :

- **Le 6 mars 2024** au Centre commercial à Auchan Grande-Synthe ;
- **Le 14 mars 2024** à la Mairie de Fort-Mardyck ;
- **Le 4 avril 2024** sur le parvis de la Gare SNCF de Dunkerque.

Ils ont été l'occasion d'échanges privilégiés et informels entre le public et les représentants du porteur du projet. Ils ont également permis de distribuer la documentation de la concertation, d'inviter les habitants à participer aux autres temps d'échange et de recueillir leurs avis ou questions.

Ces débats mobiles ont permis de rencontrer près de **60 personnes**.



Stand d'information à Auchan Grande-Synthe

La concertation en chiffre

LA CONCERTATION

- **UNE CENTAINE DE PARTICIPANTS AUX TEMPS D'ÉCHANGE**
- **3 RÉUNIONS PUBLIQUES, 2 ATELIERS THÉMATIQUES, 3 RENCONTRES DE PROXIMITÉ**
- **300 EXEMPLAIRES DU DOSSIERS DE CONCERTATION ET 800 EXEMPLAIRES DE LA SYNTHÈSE DISTRIBUÉS**
- **1500 FLYERS BOITÉS**
- **2 CONTRIBUTIONS DANS LES REGISTRES DE LA CONCERTATION**

LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION

- **350 VISITES DU SITE INTERNET DE LA CONCERTATION**
- **36 DOSSIERS DE CONCERTATION ET 15 SYNTHÈSES TÉLÉCHARGÉS**
- **15 CONTRIBUTIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION : 4 QUESTIONS, 8 AVIS ET 3 CAHIERS D'ACTEUR**
- **2 CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES DANS LES MAIRIES**

Aspect qualitatif de la concertation

La concertation préalable au projet ReLieVe a suscité une participation satisfaisante. Le projet a été accueilli positivement par le public et a reçu de nombreux avis favorables bien que certains participants aient fait part de certaines interrogations et inquiétudes notamment sur **l'impact environnemental** du projet et **l'effet cumulé** lié aux nombreux et récents projets industriels sur le bassin dunkerquois.

Le nombre de rencontres et la diversité des formats proposés ont permis au public de **s'exprimer de manière libre et régulière**. Globalement, le climat d'écoute et de respect mutuel a favorisé le **bon déroulement des temps d'échange**.

La participation de différents experts externes au projet a permis de répondre avec précision aux questions techniques relatives au projet ou au territoire, notamment concernant l'aménagement et les capacités d'accueil du territoire. Enfin, la présence des représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a permis de donner des précisions sur les interrogations relatives à l'aménagement et les capacités d'accueil du territoire.





3

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES

Une initiative de dialogue saluée par les participants malgré une certaine lassitude

Le choix d'organiser une concertation préalable, autant que le déroulé de cette concertation et la qualité des échanges ont été **salués par une majorité de participants**, quelle que soit leur position vis-à-vis du projet.

En revanche, notamment lors des rencontres de proximités, certaines personnes interrogées ont exprimé une certaine **confusion et lassitude** au vu des nombreuses procédures de concertation menées sur le territoire (ProloGium, Verkor, XTC Orano...). À plusieurs reprises, les participants ont souhaité que le porteur du projet explique les distinctions et les particularités du projet ReLieVe et beaucoup d'entre eux se sont interrogés sur **l'effet de concurrence** entre les industriels du territoire.

« C'est dommage qu'il y ait peu de mobilisation, il s'agit quand même de notre territoire. Les habitants de Dunkerque devraient se sentir plus concernés par le sujet. »

« Il y a tellement de concertation sur le territoire qu'on pourrait avoir une réunion publique chaque soir ! »

« Le projet ReLieVe, c'est pareil que Prologium ? Ou qu'Orano ? C'est assez compliqué de comprendre les nuances. »

« J'ai participé à une réunion publique pour un autre projet, c'était incompréhensible ! Il faut que l'information soit simplifiée pour le grand public »

La concertation préalable est une démarche de dialogue et d'échange entre le porteur du projet et le public, qui intervient en amont du projet afin de débattre de ses caractéristiques, de ses impacts, des scénarios alternatifs, et plus largement de son opportunité.

Dans le cadre de ce projet, le porteur du projet ont fait le choix de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a décidé d'organiser une

concertation préalable et en a défini les modalités. La nomination de deux garants indépendants, chargés de veiller au bon déroulé de la démarche et au respect du droit à l'information et à la participation du public, est un gage de crédibilité de la démarche vis-à-vis du public.

Il s'agit d'une démarche règlementaire, encadrée par le Code de l'environnement, qui intervient avant l'enquête publique. Il ne s'agit donc pas de se substituer à l'enquête publique, qui viendra dans un second temps, une fois l'ensemble des études finalisées et le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) complet.

Conçu avec les garants et adapté aux attentes exprimées par les acteurs du territoire, le dispositif de concertation déployé avait pour objectif, d'une part de permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de participer, et d'autre part d'aborder l'ensemble des enjeux et questions suscitées par un tel projet.

In fine, l'objectif d'une concertation préalable est de permettre au public de s'informer sur un projet et d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision du porteur de projet sur la poursuite ou non du projet et, le cas échéant, sur les conditions de sa réalisation.

Des demandes de compléments d'information sur le financement du projet

Certains participants ont souhaité connaître le **montant des subventions publiques** et les **différents livrables** qui permettront d'en justifier leur dépense.

« Quel est le montant des subventions publiques que vous allez percevoir ? Il s'agit de l'argent du contribuable, alors c'est normal que l'on s'y intéresse ! »

« Ne craignez-vous pas que l'argent public serve à financer un projet qui pourrait être caduc dans quelques années ? Le monde de la batterie évolue tellement vite ! »

Comme indiqué dans le dossier de concertation, le projet ReLieVe n'est pas encore validé et dépend d'une décision finale d'investissement prévue fin 2024.

À ce stade, l'investissement global du projet est estimé à plus de 300 millions d'euros. Des études d'ingénierie sont en cours pour évaluer plus précisément les coûts de l'opération de l'usine.

Les subventions publiques allouées au projet s'élèvent à ce jour à 80 millions d'euros :

- La Banque Publique d'Investissement (BPI) consacre 13 millions d'euros pour l'usine de démonstration située à Trappes, les études et les dépenses d'investissements de l'usine industrielle ;
- Le Fonds pour l'innovation de l'Union européenne (CINEA) prévoit 67 millions d'euros pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation de l'usine.

Ces financements sont des subventions ou des avances remboursables et ne seront versées au projet ReLieVe qu'en contrepartie du respect des engagements pris et du rendu d'un nombre conséquent et prédéterminé de livrables et de rapports permettant de justifier les dépenses.

Des interrogations concernant le modèle économique du projet

La **rentabilité du projet** et du **modèle économique** de l'entreprise a suscité des interrogations chez certains participants qui ont questionné le **dimensionnement de l'usine** et remis en question la **compétitivité du projet** au regard du marché mondial de la batterie hautement évolutif et concurrentiel.

« Les technologies des batteries évoluent, notamment avec l'arrivée des nouvelles batteries LFP. Est-ce que l'usine ReLieVe pourra traiter la blackmass issue de ces nouvelles batteries ? »

« Qu'est-ce qui nous garantit que l'usine ne sera pas obsolète dans quelques années ? »

Le maître d'ouvrage souhaite faire du recyclage un maillon central de la chaîne de valeur de la batterie de véhicules électriques en France et en Europe. Pour limiter la production et l'importation de métaux précieux, l'usine ReLieVe apparaît donc comme une solution pérenne qui devra être optimisée en fonction de l'évolution du marché de la batterie.

À ce titre, Eramet a initié des phases d'étude sur les voies de recyclage des batteries (Lithium Fer Phosphate) pour pouvoir les traiter au sein de l'usine.

De nombreuses questions sur le fonctionnement de l'usine

Face à un procédé industriel innovant qui serait déployé pour la première fois en France au sein de l'usine ReLieVe, de nombreuses questions ont porté sur son **fonctionnement**. Ces échanges ont permis aux participants d'appréhender le projet de manière très concrète : la **technologie** employée, **l'origine de la blackmass** et les **débouchés des produits finis** et les modalités d'**expédition et d'acheminement**.

Aussi, la concertation a permis de présenter le **projet d'usine de traitement de batteries de véhicules électriques porté par SUEZ**, et d'expliquer sa complémentarité au projet ReLieVe.

SUR LA TECHNOLOGIE EMPLOYÉE

« Comment fonctionne le recyclage ? Est-ce qu'on peut recycler l'intégralité d'une batterie ? »

« Est-ce que le nickel, le cobalt et le lithium peuvent être recyclés à l'infini ? »

« Quelle est la part de matériaux recyclés dans une batterie ? »

Pour rappel, la technologie employée au sein de l'usine est celle de l'hydrométallurgie. Elle peut se résumer en trois étapes :

- 1 La dissolution : mise en solution des métaux dans de l'acide sulfurique ;
- 2 La purification : purification des impuretés pour obtenir une pureté de qualité du nickel/cobalt/lithium ;

3 LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES

3 La séparation : récupération du nickel, du cobalt par extraction et du lithium par évapo-cristallisation.

> Pour en savoir plus que le procédé d'hydro-métallurgie, rendez-vous sur le dossier de concertation sur le site internet de la concertation : <https://www.relieveproject.eu/wp-content/uploads/2024/02/ERAMET-Projet-RELIEVE-Dossier-de-concertation-WEB-3.pdf>

À la question de connaître la part de matériaux recyclés dans une batterie, Eramet a rappelé que la réglementation européenne (règlement relatif aux déchets de batterie) a imposé un pourcentage minimum obligatoire de matériaux recyclés les batteries neuves dès 2031 : 6% de Nickel, 16% de cobalt et 6% de lithium.

Par ailleurs, ce même règlement fixe à 90%-95% le taux de récupération des métaux stratégiques de batteries avec des procédés de recyclage faisant ainsi de l'usine ReLieVe la pierre angulaire de la chaîne de valeur européenne de la batterie électrique.

Les temps d'échanges ont aussi été l'occasion de présenter l'usine de démonstration située à Trappes à l'échelle 1/1000. La technologie qui serait utilisée au sein de l'usine ReLieVe est actuellement testée pour finaliser et optimiser le procédé. Eramet a confirmé sa volonté d'investir dans la recherche et le développement pour proposer des technologies adaptées à l'évolution du marché de la batterie. À ce titre, l'usine de démonstration ne s'arrêterait pas de tourner une fois l'usine commerciale en fonctionnement. Elle serait le lieu de nouvelles expérimentations liées aux évolutions du marchés de la batterie.

SUR L'ORIGINE DE LA BLACKMASS ET LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS FINIS

« D'où viendra la blackmass traitée au sein de l'usine ? »

« Comment la blackmass sera acheminée jusqu'à l'usine ? »

« Y-a-t-il suffisamment de matières à recycler à l'échelle de l'Europe pour faire fonctionner l'usine ? »

Concernant l'origine de la blackmass, Eramet a confirmé sa volonté d'avoir recours à un approvisionnement local, notamment et principalement grâce à l'usine construite par SUEZ. Ce projet serait situé au nord du projet Eramet. Le but de l'usine SUEZ est de traiter 65 000 tonnes de batteries pour produire 25 000 tonnes de blackmass chaque année. La blackmass pourrait transiter de l'usine de Suez vers celle d'Eramet par voie pneumatique. C'est une option envisagée qui reste à être confirmée.

La réunion de clôture de la concertation a permis à un représentant de SUEZ de présenter rapidement les grandes lignes du projet SUEZ et d'annoncer la tenue de l'enquête publique du 22 avril au 24 mai 2024.

Les deux projets ne sont pas interdépendants, mais ont été pensés en complémentarité. Le maître d'ouvrage a tenu à rappeler que d'autres possibilités d'approvisionnement auprès de fournisseurs de blackmass européens étaient encore à l'étude.

« Où iront les métaux stratégiques ? Où va partir le lithium une fois purifié ? »

« Ce qui sera produit par l'usine devra de nouveau être purifié pour être réutilisé dans une batterie ? »

Une fois raffinés, le lithium, le cobalt et le nickel pourraient être utilisés pour la production de nouvelles batteries de véhicules électriques par les producteurs de PCAM/CAM.

Les débouchés commerciaux sont en cours d'études mais ils restent à ce jour confidentiels. Dans une perspective de renforcer l'indépendance et la souveraineté européenne sur la filière batterie, Eramet souhaite privilégier des clients français et/ou européens.

SUR LES MODALITÉS D'ACHEMINEMENT ET DE STOCKAGE DES RÉACTIFS

« 50 camions ce n'est pas tant le problème, mais ils vont s'ajouter à tout le reste, au trafic déjà dense de toutes ces industries ! »

« Ne nous faisons pas d'illusion, ce serait plus de camions, parce qu'aujourd'hui rail, fluvial, ce n'est pas si simple de faire des raccordements en multimodal ! »

« On espère que la voie fluviale sera développée et qu'Eramet pourra acheminer les réactifs par cette voie ! Cela évitera de les faire circuler sur nos routes et d'augmenter encore le trafic de matières dangereuses »

Les temps d'échanges ont permis de préciser que les principaux réactifs utilisés au sein de l'usine en phase d'exploitation seraient l'acide sulfurique, la soude caustique et l'acide chlorhydrique. Leur stockage se ferait en lieu fermé et couvert pour éviter les risques liés à la dispersion. Toutes les mesures de précaution seraient prises pour éviter tous types de danger sur la zone d'implantation et sur les zones alentours.

En matière d'approvisionnement, le maître d'ouvrage a précisé que des solutions de proximité pourraient être étudiées comme auprès de l'industriel voisin IndaChlor pour l'approvisionnement d'acide chlorhydrique.

En matière de trafic, les premières estimations ont fait état d'une circulation de 50 camions par jour en entrée et sortie de site. Conscient des enjeux liés à la saturation du trafic sur le bassin dunkerquois, Eramet étudie la possibilité d'avoir recours à d'autres modes de transports, notamment la voie fluviale pour la livraison des réactifs.

Des inquiétudes exprimées concernant l'intégration du projet dans le territoire et son impact sur l'environnement

La concertation a mis en lumière certaines inquiétudes de la part des habitants quant aux **impacts du projet sur l'environnement**. Certains riverains redoutent la **multiplication** des projets industriels sur le territoire et la dégradation de l'environnement. Plusieurs questions ont été posées sur la **démarche environnementale** du projet et sur les différentes mesures qui seront mises en place pour **limiter les impacts**.

SUR LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

« L'usine va générer automatiquement de la pollution. D'abord sur le terrain qu'elle occupe mais aussi dans la mer ! Quels sont les risques identifiés ? »

« Pourriez-vous nous communiquer des données consolidées en amont du projet ? »

Un premier élément de réponse du projet a été de rappeler les enjeux de la procédure d'instruction d'un tel projet, en soulignant la réglementation en vigueur à laquelle il sera soumis sur l'ensemble des enjeux identifiés (eau, air, bruit, etc.).

En tant qu'Installation Classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le projet ReLieVe devra ainsi faire l'objet d'une autorisation environnementale. L'étude d'impact en cours de réalisation sur la zone de sensibilité de l'installation vise à appréhender l'ensemble des potentiels impacts liés au projet (sur les populations et la santé humaine, sur l'air et le climat, sur la biodiversité, les paysages, etc.). Il a été rappelé que l'ensemble de ces éléments seront consultables lors de la phase d'enquête publique, prévue à la fin de l'année 2024.

3 LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES

L'étude d'impact définira des Valeurs limites d'émission (VLE) en concentration et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés. La future exploitation devra donc respecter les objectifs réglementaires afin de maintenir la qualité du milieu naturel et ne pas porter atteinte aux enjeux environnementaux (eau, air, sols, etc.). Au-delà des seuils réglementaires, le porteur du projet s'engage à mettre en œuvre les Meilleures techniques disponibles (MTD) pour minimiser l'impact des futures installations.

En phase d'exploitation, le projet ferait également l'objet d'un suivi rigoureux de ses émissions afin de prévenir tout potentiel impact sur l'environnement et la santé humaine. Un arrêté préfectoral fixerait les valeurs limites de rejets des installations et servira de référence pour les contrôles des installations. En complément de l'autosurveillance qui serait faite par l'exploitant, des contrôles seraient réalisés par des organismes extérieurs a minima une fois par an. Enfin, des contrôles inopinés diligentés par les services de l'État pourraient être réalisés à tout moment.

SUR LA CONSOMMATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX

« À combien estimez-vous la consommation en eau de l'usine ? Et où allez-vous la trouver ? Comment sera-t-elle traitée ? »

« Allez-vous recycler l'eau utilisée au sein de l'usine ? Je me doute qu'il y aura une station d'épuration efficace mais on n'est jamais à l'abri d'un dysfonctionnement ! »

Concernant la consommation en eau, les données indiquées dans le dossier de concertation sont des estimations préliminaires, qui seront affinées dans le cadre de la rédaction du DDAE et des études de process détaillées.

Une usine de traitement des eaux serait intégrée à l'usine ReLieVe, afin de recycler et traiter au maximum les eaux de process pour en limiter la consommation et les rejets.

Eramet a souligné que les opérateurs de l'usine ReLieVe seraient responsables du traitement des effluents et du respect des teneurs réglementaires.

À ce titre, deux étapes de contrôle et de traitement seraient prévues avant rejet en milieu naturel vers le canal des Dunes pour les eaux de process et vers le canal de Bourbourg pour les eaux pluviales.

Le porteur du projet s'engage à employer les meilleures techniques disponibles pour limiter la consommation d'eau et optimiser le traitement des rejets et ainsi limiter leurs impacts sur l'environnement. La qualité des eaux de rejet en milieu naturel répondrait aux normes en vigueur émises lors de la demande d'autorisation environnementale. Comme évoqué, les rejets seraient contrôlés régulièrement par la Direction régionale à l'environnement à l'aménagement et au logement (DREAL).

SUR LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

« Encore une fois, on est dans une zone où on a un cumul des rejets atmosphériques et il faut bien qu'on y prenne garde, qu'on soit vigilant à ce sujet. »

Concernant les enjeux qualité de l'air, une campagne de mesure de l'état initial de la qualité de l'air sera réalisée afin d'identifier les concentrations de polluants, dont les particules fines, présents à l'état actuel sans le projet. Ces mesures seront prises en compte dans l'étude d'impact et plus précisément dans la démarche d'évaluation des risques sanitaires (ERS).

Cette évaluation permet de hiérarchiser les différentes substances émises par le site, leurs sources et les voies d'exposition, en vue de définir des stratégies de prévention et de gestion spécifiques à la future installation. Cette étude intégrera une modélisation de la dispersion atmosphérique des polluants potentiellement émis par le site. Elle permettra également d'évaluer l'impact du projet sur la population locale et de mettre en place, par la suite, une stratégie de surveillance de la qualité de l'air et de définir les Valeurs Limites d'Émission (VLE) en concentration et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés.

SUR LA DÉMARCHE ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER ET ACCOMPAGNER (ERC-A)

« Protéger la zone humide est primordial ! »

« Comment allez-vous compenser la dégradation du terrain ? Il ne s'agit pas que de déplacer les problèmes autre part mais bel est bien de consacrer un espace pour l'épanouissement de la biodiversité ! »

« Avez-vous prévu de compenser les impacts sur le milieu marin ? »

Les temps d'échanges ont permis de rappeler qu'Eramet avait intégré dès les premières phases de son projet le volet biodiversité en accord avec la feuille de route RSE (responsabilité sociétale des entreprises) du groupe.

En fonction des résultats de l'évaluation environnementale, et afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement, des mesures relevant de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) ont été mises en place dès la conception du projet. Il s'agit d'abord d'éviter tout impact, ensuite de réduire autant que possible les impacts du projet.

Enfin, si ces mesures d'évitement et de réduction il reste des impacts résiduels, des mesures de compensation seront définies. Au-delà de cette démarche réglementaire, des mesures d'accompagnement pourraient être identifiées, visant à favoriser l'intégration du projet dans son environnement.

Au stade de la concertation préalable, les inventaires et l'analyse des impacts étaient en cours. Ils permettront de définir les mesures ERC, en collaboration avec des experts, des associations et les services de l'État.

Dès le début de la concertation, Eramet s'était déjà engagé pour la préservation et l'amélioration des fonctionnalités de l'écosystème de la roselière située au sein du futur site d'implantation afin de garantir un corridor de biodiversité. Enfin la réunion de synthèse a permis au porteur du projet d'évoquer les effets cumulés liés à l'implantation de nouvelles usines sur le bassin dunkerquois. Dans la mesure du possible, Eramet tâchera de prendre en considération cette variable.

SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE (LOGEMENT, MOBILITÉ)

« 200 emplois, ce n'est pas grand-chose ! Mais si on additionne avec les autres, ça fait beaucoup ! »

« Quels sont les dispositifs mis en place pour les autorités locales pour accueillir cette nouvelle main d'œuvre, notamment en matière de logement ? Avec la loi zéro artificialisation nette, on ne peut plus construire nulle part... »

« Comment les salariés vont venir jusqu'à l'usine ? En voitures individuelles ! Mais il n'y a pas de parking... Quelles sont les solutions proposées ? »

Le bassin dunkerquois va accueillir plus de 20 000 nouveaux emplois dans les 10 prochaines années. Ce nouveau défi va entraîner la mobilisation des pouvoirs publics pour la création de nouvelles infrastructures et de nouveaux services, notamment en matière de circulation, de logement et de mobilité publique.

Lors de la concertation, la présence des représentants de la Communauté urbaine de Dunkerque a permis d'obtenir des précisions sur ces futurs dispositifs d'aménagement et de répondre aux inquiétudes des habitants du bassin dunkerquois. Eramet a confirmé être disposé à dialoguer avec les autorités compétentes sur les enjeux de logement et de mobilité pour faciliter l'intégration du projet sur le territoire.

Des craintes relatives aux éventuels risques et dangers liés au seuil Seveso haut

Certains participants ont exprimé leurs préoccupations relatives au **classement Seveso seuil haut** de la future usine. Si certains ont interrogé les **mesures de sécurité** imaginées pour les salariés, d'autres ont souhaité connaître les **risques** pour les riverains et les **mesures** prévues pour **réduire les risques** (notamment en matière d'incendie et d'explosion).

Lors des temps d'échanges, des participants ont rappelé la présence de nombreux sites Seveso seuil haut sur le territoire et ont demandé au maître d'ouvrage d'être vigilant sur le potentiel **effet domino**.

« Il y a une quinzaine de sites Seveso seuil haut sur le territoire, il faut prendre cela en considération ! »

« Par rapport à l'usine ReLieVe, quels sont les risques associés à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR sur le territoire ? »

« Quels sont les risques associés au site Seveso seuil haut ? Notamment pour les salariés ? »

« Avez-vous pris en compte le risque d'inondation et le risque naturel ? »

À l'occasion du premier atelier sur l'intégration du projet sur le territoire, la présence de la DREAL a permis de définir le cadre légal des installations classées Seveso et de répondre aux interrogations des participants.

Ce temps d'échange a été l'occasion de rappeler que l'étude de dangers est réalisée au stade de la demande d'autorisation environnementale (prévue à l'automne 2024). Elle a pour but d'identifier les risques (comme celui de l'inondation) et de définir les moyens de prévention permettant de les limiter.

L'usine ReLieVe relève de la classification Seveso seuil haut en raison de la nature et de la quantité de produits stockés sur le site (notamment les propriétés CMR - cancérigène, mutagène et reprotoxiques – de la blackmass). Cette classification n'est donc pas liée au risque d'explosion ou d'incendie. En effet, les risques identifiés pour une usine de ce type sont plus liés à la manipulation et au stockage de substances potentiellement dangereuses pour la santé humaine et l'environnement. Les mesures de sécurité et les protocoles de prévention sont donc axés sur la gestion de ces produits chimiques et la réduction des risques associés.

Eramet envisage également de devenir membre du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (S3PI) Côte d'Opale et Flandres. Cette volonté découle directement du souhait d'Eramet de travailler, avec d'autres acteurs du territoire, sur la réduction de l'impact du projet sur l'environnement et de veiller aux effets cumulés liés à la proximité d'autres sites Seveso seuil haut. Devenir membre de cette organisation permettrait au porteur du projet de bénéficier d'un réseau d'expertise et de ressources pour améliorer ses pratiques en matière de prévention des risques industriels et de gestion des situations d'urgence.

Enfin, les temps d'échanges ont également permis de rappeler que les priorités d'Eramet résident dans la protection de la santé de ses salariés. Cette préoccupation fondamentale guide l'ensemble des actions de l'entreprise en matière de sécurité industrielle et de gestion des risques.

Une dynamique de revitalisation du territoire saluée par les participants, avec des attentes fortes en matière d'emploi et de formation

Le projet ReLieVe a été salué par de nombreux participants et acteurs du territoire pour sa **contribution à la revitalisation** du bassin dunkerquois.

De nombreux **acteurs locaux** se sont impliqués lors des différents temps d'échanges (la Communauté urbaine de Dunkerque, la Région, le Grand port maritime de Dunkerque, Euraénergie, Ecopal, le MEDEF Côte d'Opale, France Travail, l'Université Littoral Côte d'Opale...) et ont mis en lumière une forte attente du territoire en matière de **coopération**, notamment concernant la **création d'emploi et de formation**.

Le second atelier de la concertation a été l'occasion pour certains de s'adresser directement au porteur du projet pour obtenir des informations sur le **recrutement** et les postes attendus au sein de l'usine. Plus généralement, les échanges auront ainsi permis de souligner la nécessité d'anticiper les recrutements et de dimensionner l'offre de formation, en travaillant en amont avec les acteurs de l'emploi, de la formation et du recrutement.

« Les acteurs de l'insertion et de l'emploi travaillent de concert et proposent des dispositifs ambitieux pour le territoire, notamment pour rendre attractifs les métiers de l'industrie. »

« Nous vous invitons à participer aux dispositifs locaux, comme DK Job, pour vous faire connaître sur le territoire ! »

Les échanges ont permis de rappeler que le porteur du projet participe déjà au dynamisme du territoire notamment grâce au site Comilog de Gravelines qui emploie 60 personnes depuis 1978.

En matière d'emplois, le projet ReLieVe représente plus de 200 emplois directs, 150 emplois indirects et une centaine d'emplois lors de la phase de travaux. S'il est encore trop tôt pour amorcer une phase de recrutement, le porteur du projet a souligné l'importance d'associer les acteurs locaux de l'emploi et de la formation le plus en amont possible, afin d'offrir des débouchés professionnels à la population locale.

Lors du second atelier concernant l'emploi et la formation, Eramet a précisé la répartition des postes prévus dans le cadre du projet :

- 45% de production (opérateurs) avec une formation type Bac Pro ou CAP ;
- 25% de maintenance (techniciens, mécaniciens avec spécialisation en tuyauterie et chaudronnerie) avec des formations de type BTS/IUT ;
- 8% en *supply chain* et transport (magasiniers, transports, conducteur...);
- 8% en laboratoire (chimiste, technicien de laboratoire) avec des formation type BTS/IUT ;
- 7% en administratif (directeur de site, ressources humaines, comptabilité, achats) ;
- 7% en hygiène sécurité et environnement (responsable de la sécurité, responsable de l'environnement, pompier...).

L'usine fonctionnerait 24h/24 et 7 jours/7, chaque rotation concernerait environ 40 salariés.

En matière de recrutement, les informations seront communiquées en fonction de la décision finale d'investissement du projet prévue pour fin 2024. Les informations seront publiées sur le site internet de la concertation : www.relieveproject.eu.

De manière plus générale, au regard des nombreuses attentes exprimées par les participants, le porteur du projet a annoncé vouloir poursuivre et renforcer le dialogue avec les parties prenantes identifiées en vue de développer l'attractivité du territoire et plus largement la dynamique de réindustrialisation et de diversification des activités du bassin dunkerquois.





4

**LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
ET LES MESURES QUE LE PORTEUR
DE PROJET SOUHAITE METTRE
EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE**

Poursuivre la réflexion sur l’approvisionnement par voie fluviale

Dans le dossier de concertation, Eramet avait annoncé la circulation d’une **cinquantaine de camions par jours** (entrée et sortie). Pendant les temps d’échange, les participants ont exprimé des craintes relatives à la saturation des routes et l’augmentation des risques liés au transport de matières dangereuses.

Dès le premier temps d’échange, le porteur du projet a présenté ses réflexions concernant la présence d’un bord à quai à proximité de l’usine qui pourrait permettre d’envisager le développement du **transport fluvial** pour acheminer les réactifs jusqu’à l’usine.

Ces aménagements permettraient de limiter la saturation des voies terrestres et diminueraient les risques liés aux transports des réactifs. Dans cette logique, Eramet s’engage à poursuivre le développement de ses recherches.

Favoriser les partenaires locaux en matière d’approvisionnement et de débouchés commerciaux

Le maître d’ouvrage souhaite construire un projet intégré dans son territoire en collaboration avec les acteurs du territoire. Eramet a pour intention de mettre au cœur de son projet l’économie circulaire en privilégiant des **approvisionnements de proximité** dans une logique de **complémentarité de la filière**.

La construction de **l’usine voisine de SUEZ** répondrait à cette logique puisqu’elle permettrait d’alimenter directement l’usine ReLieVe en blackmass.

Toujours dans cette dynamique de proximité, Eramet réfléchit d’ores et déjà à **solliciter les industries voisines** comme IndaChlor pour l’approvisionnement en réactifs.

Plus largement l’intégration du projet au sein du bassin dunkerquois favoriserait naturellement les partenariats avec les autres industriels de la plateforme. Si le Grand port maritime de Dunkerque propose déjà une offre d’infrastructure et de services mutualisés dont pourrait bénéficier l’usine ReLieVe, d’autres projets pourraient à terme être portés conjointement, en fonction des besoins identifiés.

Concernant les débouchés commerciaux, Eramet souhaite travailler dans un cadre régional en privilégiant les **clients français et européens**. Comme évoqué, à ce stade, les négociations commerciales sont encore tenues au secret des affaires.

Poursuivre les recherches pour limiter l’impact du projet sur l’environnement, notamment la mer

Comme évoqué tout au long de la concertation préalable, le maître d’ouvrage souhaite recourir aux meilleures techniques disponibles pour **limiter l’impact du projet sur l’environnement** et plus particulièrement sur le milieu marin.

À ce titre, et dans une logique d’amélioration continue, Eramet s’engage à **poursuivre ses recherches** pour limiter l’impact du projet sur l’environnement et la détérioration des milieux.

De manière générale, il est important de rappeler que l’usine ReLieVe serait soumise à des Valeurs limites d’émissions (VLE) fixées par la DREAL et tenue de les respecter.

Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire autour de l'emploi et de l'attractivité du territoire

Porteur de plus de 200 emplois directs et de près de 150 emplois indirects, Eramet a pris conscience des attentes et des enjeux soulevés par le projet sur le territoire. Ces attentes se sont notamment exprimées par de nombreuses propositions émises par les participants, qu'il s'agisse du recrutement en tant que tel, de la formation des futurs salariés ou plus largement de l'attractivité du territoire et des services publics proposés (crèches, transports en commun, etc.).

Eramet souhaite se tenir à disposition des acteurs locaux et des autorités compétentes pour travailler sur ces sujets qui sont autant de leviers à activer pour assurer le recrutement des salariés et des compétences nécessaires au bon fonctionnement du projet.

La concertation a été le lieu d'expressions de propositions qui dépassent le cadre du projet ReLieVe et les compétences seules des acteurs du projet. Pour y répondre, l'ensemble des acteurs du territoire – industriels, acteurs de l'emploi et de l'insertion, universités et collectivités – ont exprimé leur volonté de travailler ensemble. Des **réflexions collectives** ont d'ailleurs déjà été initiées auxquelles Eramet envisage de se joindre.

Le porteur du projet souhaite s'investir dans des **solutions collectives** qui sauraient répondre aux attentes identifiées en matière de formation et d'emploi. À ce titre, Eramet échange avec Dunkerque Promotion et Euraénergie pour prendre part aux **événements** tels que DKJob, ou à d'autres dispositifs permettant de valoriser les métiers de l'industrie.

Poursuivre le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire

Conscients des attentes des participants en matière d'information, notamment sur l'emploi et le recrutement à venir, mais plus largement sur l'avancée du projet et ses principaux enjeux, le porteur du projet **s'engage à poursuivre l'information et le dialogue avec le public** tout au long de l'avancement du projet.

En premier lieu, le bilan des garants, remis le 17 mai 2024, a été mis en ligne sur le site internet de la concertation (www.relieveproject.eu). De la même manière, le présent rapport sera rendu public sur le site de la concertation et envoyé aux participants de la concertation et aux parties-prenantes du territoire. Il fera également l'objet d'une opération de communication dédiée.

La concertation continue

Le site internet de la concertation (www.relieveproject.eu) restera ouvert et le public pourra y retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne pendant la concertation. Il sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet, jusqu'à la phase chantier : publication régulière d'actualités en lien avec le projet, d'études ou conclusion d'études finalisées, de fiches thématiques concernant des points spécifiques évoqués pendant la concertation préalable etc.

En amont de l'enquête publique, la **rubrique participative** sera également réactivée afin de permettre au public d'adresser au porteur du projet des questions ou remarques complémentaires.

Dans le cadre de la concertation continue, le maître d'ouvrage s'engage à prévoir un **temps d'échange** avec les associations environnementales pour évoquer les enjeux liés à la biodiversité au sein du site. Ce temps d'échange pourra être renouvelé pendant l'enquête publique et pendant la phase de travaux.

4 LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LE PORTEUR DE PROJET SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

En phase d'exploitation, les associations environnementales auront l'occasion de participer à la **Commission de suivi de site (CSS)** ainsi qu'au **comité de pilotage biodiversité** pour donner suite à l'étude faune/flore, afin de suivre les mesures de compensation envisagées.

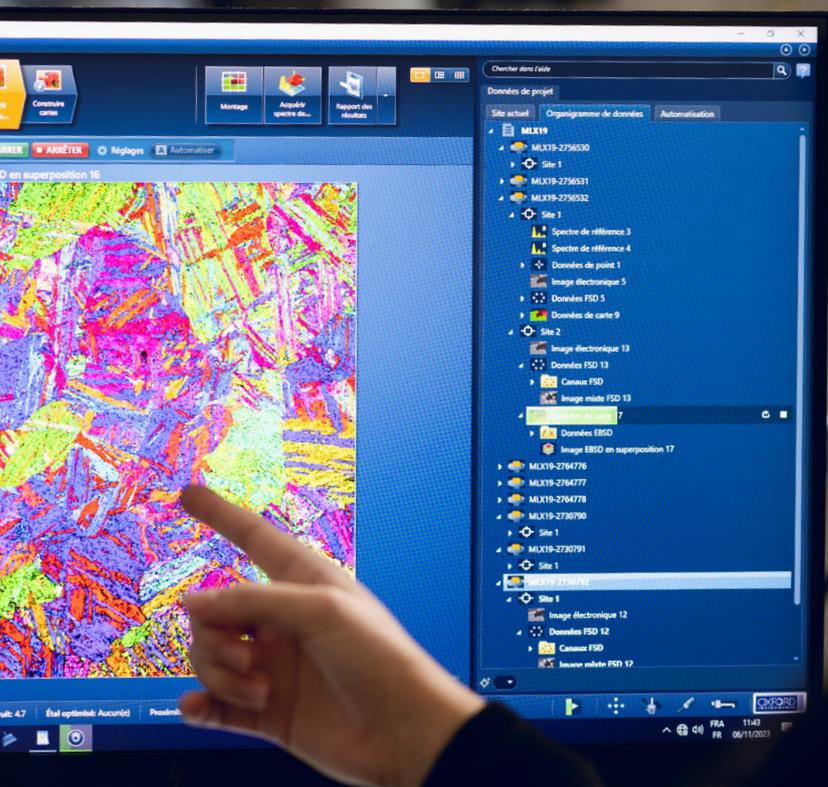
En clôture de cette phase de concertation continue, **une réunion publique** pourra être organisée. Cette réunion sera annoncée via les supports d'information utilisés lors de la concertation – site internet, presse locale, supports municipaux, etc.

Cette réunion publique sera l'occasion de rappeler les grandes lignes du projet, de présenter les **principaux résultats de l'étude de dangers et de l'étude d'impacts** et de faire état des lignes directrices retenues et inscrites dans le dossier d'autorisation environnementale. Elle permettra également de faire un **premier bilan** de la concertation continue et d'expliquer les enjeux de la procédure d'enquête publique. En fonction des avancées des études techniques, cette réunion pourra aussi être l'occasion pour le porteur du projet de présenter des premières images de la future usine intégrée dans son environnement.

Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL en complémentarité avec la phase d'enquête publique qui suivra.

L'enquête publique, prévue en fin d'année 2024, offrira ensuite une nouvelle opportunité pour le public de s'informer sur le projet finalisé, de donner son avis et d'échanger avec le porteur du projet. À cette occasion, l'ensemble de l'étude d'impact sera mis à disposition du public, qui pourra prendre connaissance du projet dans sa version finalisée.

Enfin, le dialogue avec les riverains du site pourra se poursuivre tout au long de la **phase chantier**, afin de les informer sur les interventions planifiées, sur les potentielles nuisances afférentes, et de faire remonter au maître d'ouvrage d'éventuels signalements. À cette fin, des **réunions régulières** pourront être organisées avec les riverains et les mairies du territoire. L'information pourra être transmise aux riverains via les supports d'information des collectivités voire par la diffusion de flyer d'information en boîte aux lettres.



5

LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<p>1. Les quantités mobilisables de rebuts de fabrication provenant des méga-usines de production de batteries de véhicules électriques</p>	<p>Le taux de rebuts des Gigafactories est supérieur à 20% au démarrage. Dans le meilleur des cas, après quelques années de mise au point, les meilleures performances font état de 8 à 10% de rebuts.</p> <p>Sur ces bases là et les annonces de création de Gigafactories en Europe, Eramet estime que le projet RelieVe représenterait 10% des parts de marché.</p>	<p>Horizon 2027-2030</p>	<p>Les équipes commerciales travaillent sur des négociations pour sécuriser le volume de rebuts provenant des Gigafactories du sol français et européen.</p>

**5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS
ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE**

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>2. <i>Le nombre et la nature des différents types d'emplois qui seront proposés sur le site</i></p>	<p>Le second atelier de la concertation préalable à, en partie, permis de préciser des premiers éléments de réponses. À ce stade du développement du projet, Eramet prévoit la création de plus de 200 emplois. La répartition des emplois pourrait être la suivante : 45% en production, 25% en maintenance, 8% en <i>supply chain</i> et transport, 8% en laboratoire, 7% administratif et 7% hygiène sécurité et environnement.</p> <p>Pour rappel, la décision finale d'investissement du projet est prévue à la fin de l'année 2024. Après cette échéance, des précisions pourront être apportées sur ce sujet et des échéances pourront être fixées pour les premiers recrutements.</p> <p>Dans le cadre de la concertation continue, le site de la concertation (www.relieveproject.eu) pourra être un support pour relayer ces précisions et les échéances de recrutement.</p> <p>Il est important de souligner qu'Eramet souhaite travailler en étroite collaboration avec les acteurs du territoire pour mener à bien les recrutements liés au projet ReLieVe.</p>	<p>Dés précisions pourront être apportées à la suite de la décision finale d'investissement prévue à la fin de l'année 2024.</p>	<p>Communication des différentes échéances de recrutement et des premières fiches de postes sur le site internet de la concertation.</p> <p>Travailler en collaboration avec les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
3. Le degré de réemploi direct ou non des produits et coproduits issus du process de recyclage notamment dans la fabrication des batteries électriques	<p>Le procédé de raffinage développé par Eramet permettrait de produire des métaux de très haute pureté (Nickel, Cobalt et Lithium) qui pourraient être réinjectés dans la fabrication de précurseurs avant d'être intégrés directement dans la batterie du véhicule électrique. Pour les co-produits, le maître d'ouvrage recherche les meilleurs débouchés possibles.</p> <p>Le manganèse, le cuivre et le graphite pourront être recyclés pour une autre utilisation industrielle. Enfin, le sulfate de sodium produit serait de qualité commerciale pour l'industrie.</p>	Étude technique du projet présentée lors de la phase d'enquête publique.	Négociations et étude du marché par les équipes commerciales d'Eramet.

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants.			
<p>1. <i>Maintenir accessible le site de la concertation pour poursuivre le dialogue et l'information du public et y consulter le bilan des garants et les réponses apportées à celui-ci par le maître d'ouvrage.</i></p>	<p>Dans le cadre de la concertation continue, le site internet de la concertation restera actif et permettra au public de librement télécharger les différents supports de la concertation (dossier de la concertation, synthèse, flyers, affiches), de consulter les présentations des différents temps d'échange de la concertation préalable et les comptes-rendus associés.</p> <p>Le site internet contiendra également le bilan des garants de la concertation et le rapport du maître d'ouvrage contenant les réponses apportées aux recommandations des garants.</p> <p>Par ailleurs, le site internet permettra au maître d'ouvrage de publier régulièrement des actualités sur le projet tout au long de la concertation continue. Ainsi, un onglet « Actualité » permettra au public de continuer à être informé. Aussi, le maître d'ouvrage s'engage à publier des fiches thématiques sur des sujets spécifiques abordés pendant la concertation (par ex : « le seuil Seveso Seuil haut », « Les mesures ERC... ») afin de faciliter la compréhension de certain sujet technique.</p> <p>Aussi, la rubrique « je participe » sera réactivée pour permettre au public de continuer de donner son avis et/ou poser une question à laquelle le maître d'ouvrage devra répondre.</p>	<p>Dès la remise du rapport du maître d'ouvrage et tout au long de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique (fin de l'année 2024).</p>	<p>Mise à jour du site de la concertation.</p> <p>Publication du bilan des garants et du rapport du maître d'ouvrage.</p> <p>Ajout d'un onglet « Actualités » sur le site le site de la concertation.</p> <p>Publication de fiche technique sur le site de la concertation.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>2. Communiquer l'étude de dangers et l'étude d'impact sous la forme d'une présentation lors d'une réunion publique, et ce avant la tenue de l'enquête publique.</p>	<p>Une réunion publique sera organisée en clôture de la concertation continue, avant le démarrage de l'enquête publique.</p> <p>Cette réunion sera l'occasion de faire une restitution de la concertation continue, de faire un point sur l'avancée du projet et de présenter au public les principaux résultats de l'étude de dangers et de l'étude d'impacts et les lignes directrices inscrites dans le dossier d'autorisation environnementale.</p> <p>En fonction des informations disponibles à ce stade, les modalités de l'enquête publique pourront également être présentées aux participants.</p> <p>Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL dans une logique de complémentarité avec la phase d'enquête publique qui suivra.</p>	<p>Troisième et/ou quatrième trimestre 2024.</p>	<p>Organisation d'une réunion publique de clôture de la concertation continue.</p> <p>Cadrage avec la DREAL et les garants de la concertation continue nommés par la CNDP.</p>
<p>4. Modéliser dans une présentation 3D, le process industriel et le fonctionnement de la future usine afin de favoriser sa compréhension et sa vulgarisation auprès du public.</p>	<p>Le maître d'ouvrage s'engage à fournir un support permettant de faciliter la compréhension du process industriel et du fonctionnement de l'usine.</p> <p>Cette modélisation pourra être accessible sur le site internet de la concertation et présentée lors de la réunion publique de clôture de la concertation continue.</p>	<p>Troisième et/ou quatrième trimestre 2024.</p>	<p>Conception d'un support facilitant la compréhension du process industriel et du fonctionnement de l'usine.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>5. Présenter dans le cadre de la concertation continue, le futur visage du site et l'architecture de l'usine.</p>	<p>Le maître d'ouvrage s'engage à fournir des images de synthèse permettant au public d'envisager l'architecture de la future usine et son intégration dans le paysage.</p> <p>Ces images pourront être accessibles sur le site internet de la concertation et présentées lors de la réunion publique de clôture de la concertation continue.</p>	<p>Troisième et/ou quatrième trimestre 2024.</p>	<p>Conception d'images de synthèse.</p> <p>Publication de ces images de synthèse sur le site internet de la concertation et présentation lors de la réunion publique de clôture.</p>
<p>6. Poursuivre le travail collaboratif engagé lors de l'atelier spécifique sur la formation et l'emploi avec l'ensemble des acteurs notamment avec des structures comme l'Université du Littoral Côte d'Opale, France Travail, la Mission Locale, Entreprendre Ensemble et les syndicats de salariés et assurer une diffusion large de l'offre d'emploi. La situation des personnes encore éloignées d'un accès direct à l'emploi interpelle le public, la mobilisation de relais tels que les centres sociaux ou les maisons de quartiers est recommandée.</p>	<p>La concertation préalable a été l'occasion d'initier le dialogue entre Eramet et les acteurs de l'emploi, de la formation et du recrutement du territoire.</p> <p>À l'issue de cette concertation, le maître d'ouvrage souhaite maintenir les échanges en participant aux dispositifs consacrés à l'emploi et à l'insertion proposés sur le territoire et en tenant informés les acteurs concernés des actualités liées au projet (échéances de recrutement, type de postes, nombre de poste, formations attendues...). À titre d'exemple, Eramet va participer à la <i>Fabuleuse Factory</i> organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.</p> <p>Sur le site internet, des informations seront régulièrement publiées et mises à jour concernant les phases de recrutement et les profils attendus.</p> <p>Dans la continuité de sa politique relative aux ressources humaines, Eramet souhaite intégrer aux différentes phases de recrutement les personnes souvent éloignées des métiers de l'industrie. Une attention particulière sera donnée à des actions de mobilisation spécifiques, notamment via les relais sur le territoire.</p>	<p>Dès le début de la concertation continue.</p> <p>Événements ponctuels organisés sur le territoire.</p>	<p>Participation aux dispositifs et aux événements portés par les acteurs de l'emploi (<i>Fabuleuse Factory</i>).</p> <p>Communication de l'information à destination des acteurs spécialisés concernant les échéances de recrutement et les différents types de postes envisagés au sein de l'usine (mail et/ou lettre d'information...). Être à l'écoute et disponible pour échanger avec les acteurs spécialisés.</p> <p>Donner une attention particulière pour la mobilisation du public souvent éloigné de l'emploi (action de mobilisation spécifique, contact avec les acteurs spécialisés).</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>7. <i>Participer aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (S3PI COF).</i></p>	<p>En amont de la concertation préalable, Eramet a présenté le projet ReLieVe devant le S3PI COF afin d'initier le dialogue entre ces acteurs.</p> <p>Eramet souhaite développer le projet ReLieVe dans une dynamique de coopération avec les acteurs du territoire. À ce titre, adhérer au S3PI COF permettrait au maître d'ouvrage de travailler avec les industriels du territoire sur des points stratégiques tels que les pollutions atmosphériques ou les risques industriels.</p> <p>À l'issue de cette concertation, le maître d'ouvrage étudie les modalités d'adhésion au S3I COF et reste attentif aux différents travaux menés par ce dernier.</p>		<p>Maintien du dialogue avec le S3PI COF.</p> <p>Étude des critères d'adhésion au S3PI COF.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>8. Communiquer sur la poursuite et les résultats de la recherche de solutions alternatives sur les rejets des eaux industrielles (par exemple la cristallisation du sulfate de sodium), pour réduire au maximum ceux effectués dans le milieu naturel en particulier en mer.</p>	<p>Le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre les recherches et à communiquer les résultats concernant les solutions envisageables pour limiter les impacts sur l'environnement, notamment en matière de rejets dans le milieu marin.</p> <p>En fonction de l'avancée des études, le résultat de ces recherches pourra être - en partie - présenter lors de la réunion publique de clôture de la concertation publique.</p> <p>La concertation préalable a été l'occasion de rappeler que le maître d'ouvrage mettait tout en œuvre pour améliorer les technologies liées à la gestion des rejets d'eau de l'usine. Dans une logique d'amélioration continue, Eramet emploiera les meilleures techniques disponibles pour limiter ses rejets et l'impact de son activité sur l'environnement.</p>		<p>Temps dédié lors de la réunion de clôture de la concertation continue</p>
<p>9. Approfondir la solution alternative de l'utilisation de la voie fluviale située à proximité immédiate pour le transport de matières premières de production et à l'occasion du chantier de construction de l'usine.</p>	<p>En amont du projet, le maître d'ouvrage a envisagé de profiter de la présence d'un bord à quai pour développer l'utilisation de modes de transports fluviaux, notamment pour l'acheminement des réactifs et la construction de l'usine.</p> <p>Eramet poursuit l'étude de cette possibilité et ne manquera pas d'envisager ce mode de transport également pour la phase de chantier de construction de la future usine.</p>		<p>Étude de faisabilité en interne.</p> <p>Communication via le site internet de la concertation.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>10. Concernant la Communauté Urbaine de Dunkerque, finaliser et rendre accessible la banque foncière présentant les espaces possibles de compensation écologique.</p>	<p>Voir Annexe 1</p>	<p>Voir Annexe 1</p>	<p>Voir Annexe 1</p>
<p>11. Créer un comité partenarial, ouvert notamment aux associations de protection de l'environnement, chargé du suivi, dans la durée, de la préservation et de la restauration des fonctionnalités biologiques et de biodiversité, de la zone humide constituée par la roselière située au cœur de l'opération de construction.</p>	<p>À la suite de la concertation préalable et dans la continuité de la recommandation des garants, Eramet souhaite proposer aux associations environnementales des temps d'échange réguliers, pendant la concertation continue, pendant l'enquête publique et pendant la phase des travaux.</p> <p>La composition et les modalités de fonctionnement de ces réunions pourront être discutées avec les garants de la concertation continue.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, les associations environnementales seront invitées à participer à un Commission de Suivi de Site (CSS) ainsi qu'à un Comité de pilotage biodiversité mis en place afin de suivre les mesures de compensation envisagées suite à l'étude faune/flore. Ce comité fera l'objet d'un rapport d'activité annuel sur la mise en place et le déploiement des mesures compensatoires liées au projet.</p>	<p>Dès la phase des travaux au début de l'année 2025.</p> <p>Échéances des temps de rencontre à étudier avec les garants de la concertation continue.</p>	<p>Mise en place d'un comité de suivi partenarial.</p> <p>Définir sa composition et les modalités de fonctionnement avec les garants de la concertation continue.</p>

5 LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Réponses à apporter, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<p>12. Assurer les retombées économiques et sociales induites, au-delà des emplois directs, en privilégiant les entreprises locales pour la construction et en visant un pourcentage d'emplois réservés au public en insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté).</p>	<p>Eramet préconise un minimum d'emploi local pour la construction de l'usine ReLieVe, à condition que les entreprises du territoire possèdent les compétences techniques nécessaires pour répondre aux exigences du projet.</p> <p>Le maître d'ouvrage s'engage à tenir compte de ce critère lors de la comparaison et sélection des entreprises retenues.</p> <p>Eramet sera attentif à réserver des emplois à un public en insertion en phase chantier et en phase d'exploitation (restauration, surveillance, entretien des espaces verts, entretien des locaux...).</p>	<p>Tout au long de la durée de vie du projet (en phase chantier et en phase d'exploitation).</p>	





ANNEXES

Annexe 1. Réponse de la Communauté urbaine de Dunkerque concernant la recommandation des garants portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants.

Il y a une confusion dans les responsabilités en matière de compensation environnementale. En effet, il n'appartient pas à la Communauté urbaine de Dunkerque de rechercher des terrains pour la compensation environnementale dans le cadre de la démarche Éviter, Réduire et compenser pour un projet d'aménagement. Cette recherche est de la responsabilité du porteur de projet.

Cependant, comme présenté lors des réunions publiques et notamment celle qui s'est tenue à Loon-Plage le 3 avril 2024, dans le cadre de sa compétence sur la planification urbaine de son territoire qui se traduit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comprenant les dimensions Habitat et Déplacements et en tant que gestionnaire d'espaces naturels, pour faciliter et accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, la CUD a décidé de créer un « site naturel de compensation, de restauration et de renaturation » pilote, dans le cadre d'une démarche expérimentale portée par le Ministère de la Transition écologique. Cette démarche consiste à pré-identifier du foncier permettant d'engager les actions de renaturation en vue de créer des unités de compensation en amont des impacts sur la biodiversité. Ce site est en cours de création, dans le cadre d'un partenariat avec CDC Biodiversité. Lorsque les terrains de ce site seront tous identifiés et lorsqu'il sera agréé, il permettra aux porteurs de projet qui le souhaitent de répondre à leurs obligations en se portant acquéreur d'unités de compensation dans ce site. Les terrains qui seront dédiés à ce site ne sont, à ce jour, pas encore entièrement définis et, a fortiori, le site n'est pas agréé.

La séquence Éviter, Réduire et Compenser (ERC) vise à éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain.

La Communauté Urbaine de Dunkerque, par délibération du 27 septembre 2022, a décidé, de manière volontariste, la création d'un Bureau Local de Biodiversité (ci-après BLB) qui a vocation à proposer un accompagnement dans les logiques d'évitement, de réduction et de compensation écologique aux porteurs de projet privés ou publics souhaitant s'implanter sur son territoire et soumis à des procédures réglementaires (études d'incidences/études d'impacts/loi sur l'eau/Dérogation d'espèces protégées, dossier de défrichement ...)

Les missions du BLB sont de deux ordres :

- D'abord, il met à disposition du porteur de projet son expertise (état de connaissance de la biodiversité), son ingénierie (urbaniste/sigiste/écologue/...) et sa connaissance du territoire (foncier) afin de lui assurer la maîtrise de l'ensemble des étapes liées à la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur les espèces et les habitats. Cette phase s'effectue à titre gracieux. Il s'agit de fournir toutes les données bibliographiques nécessaires au porteur de projet.
- Ensuite, après obtention par le porteur de projet, de l'arrêté préfectoral ou ministériel d'autorisation environnementale autorisant les travaux d'aménagement, le BLB peut être chargé d'assister le porteur de projet à superviser la mise en œuvre des mesures de compensation (mesures de compensation et d'accompagnement in situ, gestion et suivi, rapports périodiques et comptes rendus d'activité, etc.). Cette phase s'effectue selon une contribution financière du porteur de projet pour le BLB.

Pour ce faire, le BLB, qui se positionne en guichet unique, s'appuie également sur son partenariat avec la CDC Biodiversité (aide au dimensionnement de la compensation, possibilité d'appui à la mise en œuvre de la gestion de la mesure de compensation etc.).

Annexe 2. Précisions de la Communauté Urbaine de Dunkerque aux observations formulées dans le bilan des garants.

Le bilan des garants est consultable en ligne sur le site internet de la concertation :

<https://www.relieveproject.eu/wp-content/uploads/2024/05/Bilan-Relieve1.pdf>

En bleu : les numéros de page et les citations issus du bilan des garants.

En noir : les réponses apportées par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

P 4 - « La qualité de l'air est aussi une préoccupation ainsi que les nuisances sonores. Quel sera l'impact du projet sur la circulation routière jugée déjà saturée dans le Dunkerquois, particulièrement aux contours du GPMD ? »

« la question de la mobilité domicile-travail et l'accessibilité aux nouvelles usines par des modes de déplacement alternatifs et actifs sécurisés (pistes cyclables) ou par des transports collectifs adaptés sont des interrogations récurrentes du public.

Celui-ci émet également des doutes sur la temporalité des opérations annoncées par les autorités publiques (financements, délais de réalisation) qui ne seraient pas synchrones avec la construction des usines qui a déjà commencé »

- ⇒ La mise en place de la stratégie mobilité de la CUD axé sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle a été posée, sa mise en place (aménagement et services associés) sera forcément progressive, au fil de l'implantation des entreprises sur le territoire et de la montée en charge du nombre de salariés (démarrage en septembre 2024 avec les 300 premiers salariés de Verkor). Par ailleurs, des solutions adaptables existent déjà actuellement dans le cadre de l'offre de transport public à la demande, permettant de répondre à un besoin particulier.
- ⇒ Un service de mobilité repose sur des infrastructures adaptées et des services qui répondent aux besoins. S'agissant des infrastructures, leur réalisation a déjà démarré et intègre les solutions pour les modes actifs connectés au réseau de voies vertes de l'agglomération et aux communes voisines de la zone industrielle portuaire. Elles sont indispensables dans une zone industrielle pour réaliser le dernier kilomètre entre les points d'arrêt de transport collectif et les différents sites industriels. S'agissant des services, le choix de retenir comme principal mode de transport le bus permettra justement une agilité et une adaptation réactive du service à la réalité des besoins, sans avoir besoin de s'appuyer sur des infrastructures lourdes, qui nécessitent à la fois du temps de réalisation, des investissements conséquents et non réversibles (tram par exemple)
- ⇒ Ces points de desserte seront positionnés au plus près des grands axes routiers qui convergent vers la zone industrielle portuaire – ZIP (A16, N316, D131, D300, D601) afin de limiter les flux de voitures particulières, en fonction du domicile / origine des salariés et ainsi, limiter la saturation des infrastructures existantes, pour garantir une plus grande fluidité pour les autres besoins dont le trafic de marchandises. Le schéma de mobilité collective s'est appuyé pour sa réalisation sur une étude conjointe de trafic porté avec le GPMD, la DIR etc. afin justement, de calibrer le schéma de mobilité globale des salariés en tenant compte des infrastructures actuelles, dans un objectif de sobriété foncière.

P 4 – 5 La probable pénurie de logements et la capacité des services publics locaux (accueils scolaires, petite enfance, soins médicaux) à répondre aux besoins générés par l'arrivée de milliers de nouveaux habitants, en lien avec la multiplication des implantations de grandes emprises industrielles et des emplois induits, se sont révélés être des sujets récurrents durant la concertation. C'est au final la question de l'aménagement urbain de l'ensemble du territoire dunkerquois qui est posée et peut-être au-delà de celui géré par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La CUD est bien consciente de ces enjeux, à la fois pour ses habitants et les nouveaux arrivants et a engagé un certain nombre d'actions pour y répondre :

- ⇒ Concernant le logement, la CUD a calibré une stratégie à destination des opérateurs visant à favoriser un choc de l'offre, au-delà des objectifs initialement repris dans son PLUIHD approuvé en décembre 2022 (+ 45000 logements pour atteindre + 12 000 logements à horizon 2033) sur des produits diversifiés (sociaux, accession, libre) mais aussi à favoriser la remise sur le marché des logements vacants.
- ⇒ En ce qui concerne la santé, même si la CUD n'est pas compétente, une stratégie de lutte contre la désertification médicale a été adoptée en décembre 2022, mobilisant plusieurs leviers au démarrage, au cours des études ou au cours de la pratique professionnelle ; mais aussi des actions visant à favoriser la création de centres pluridisciplinaires sur le territoire.
- ⇒ Dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, la CUD apporte un soutien aux communes, pour l'organisation de ces services publics de leur responsabilité, par le biais d'études notamment en lien avec l'agence d'urbanisme Dunkerque-Flandres, ou de mécanismes financiers. De plus, dans le cadre du pacte éducatif, elle vise à coordonner des actions en matière d'orientation, d'acquisition des langues etc. afin d'assurer globalement, une montée du niveau éducatif sur le territoire. Un groupe de travail piloté par la sous-préfecture sur la coordination des acteurs sur ces différents thèmes est en cours de structuration.

P12 - Selon la CUD, des projets d'implantations industrielles trop impactant en la matière (besoin en eau industrielle) ont déjà été refusés par cette dernière.

Avec le syndicat de l'Eau du Dunkerquois et le GPMD, tous les projets d'implantation font l'objet d'un travail très en amont afin de développer des projets qui soient respectueux de la ressource en eau industrielle. Cela passe par la recherche de solution technique pour limiter les besoins, la mise en place de circularité entre les industriels de la zone industrielle portuaire (l'eau traitée rejetée à la mer par l'un peut servir à un autre) et la mise en œuvre de solutions techniques pour ne pas consommer l'eau industrielle mais d'autres sources (eau de mer pour le refroidissement des processus de production, eaux usées traitées des stations d'épuration de la CUD...)

P 12 - Enfin, la question de l'eau porte également sur les eaux superficielles, le réseau hydrographique avec les éventuelles conséquences des projets sur ce dernier notamment l'utilisation de la voie fluviale pour l'approvisionnement ou les expéditions depuis le possible futur site industriel, et plus globalement sur la prise en compte et la gestion du risque d'inondation même s'il ne concerne pas directement l'emprise du GPMD. A titre complémentaire et d'une nature différente, la question du risque de submersion marine à l'heure des changements climatiques, est également posée à moyen/long terme.

1er polder habité de France avec 450 000 habitants, le bassin versant de l'Aa, dans lequel s'inscrit le territoire dunkerquois, a historiquement développé une maîtrise de l'eau autour du système de waterings composé de canaux, fossés (watergangs) et ouvrages mobiles (stations de pompage, écluses) permettant une évacuation quotidienne des eaux à la mer.

Des ouvrages anthropiques (digues constituées en systèmes d'endiguement) et naturels (cordons dunaires) protègent le territoire contre la submersion marine.

Le territoire dunkerquois a donc développé une résilience importante au risque d'inondation.

L'Institution Intercommunale des Waterings, compétente en matière d'évacuation des eaux continentales à la mer, a réalisé une étude prospective d'adaptation du système des waterings au changement climatique, qui permettra d'alimenter la stratégie à venir sur le territoire.

Cette stratégie sera déclinée dans le nouveau programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant, qui permettra de conforter le niveau de protection du territoire.

Page 14 – compensations écologiques

A ce stade, l'inventaire réalisé a permis d'identifier 180 ha de disponibles sur l'emprise du GPMD et environ 400 ha appartenant à des collectivités publiques, qui pourront être inscrits dans une banque foncière destinée à la compensation écologique sachant que la vocation naturelle de ces sites est garantie par le fait qu'ils sont inscrits en zone N du PLUIH mais également que le monde agricole commence à émettre le souhait que la compensation écologique ne se fasse pas au détriment des terres arables. Une possible extension des sites de compensation à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) sera peut-être, à terme, nécessaire même si pour l'instant il nous a été affirmé que ce n'est pas envisagé.

Nous souhaitons vous apporter quelques précisions quant à la méthodologie retenue par la CUD sur la question des compensations. Il appartient au porteur de projet de le construire en respectant le principe inscrit dans le Code de l'Environnement : Eviter, Réduire et Compenser (ERC). C'est donc bien au porteur de projet de porter les mesures de compensation lorsqu'elles sont nécessaires et que la démarche d'évitement et de réduction a été appliquée.

La CUD et le GPMD ont développé une stratégie de préservation de la biodiversité en constituant des corridors écologiques et une trame verte et bleue sur le territoire. La CUD a également décidé de créer un « bureau local de la biodiversité » chargé de développer et gérer cette trame et aussi d'accompagner les porteurs de projet afin que les mesures de compensation qu'ils sont amenés à mettre en place soient cohérentes avec cette politique.

Pour aller plus loin et mieux anticiper les besoins futurs de compensation écologique, la CUD et le GPMD se sont associés à CDC Biodiversité pour créer un site naturel de compensation, de renaturation et de restauration, comme le permet la loi. Ce site est en train de se construire et fait l'objet d'une recherche de terrains, toujours en cohérence avec la trame verte et bleue du territoire, qui renforcerons les cœurs de nature de notre agglomération et tiendra compte des activités agricoles. L'objectif est d'obtenir son agrément par les services de l'Etat au deuxième semestre 2025.

Logement p 14

Les nombreux projets industriels sur le territoire de la CUD engendreront la création à terme d'environ 20.000 emplois dont une part importante de recrutements extérieurs au territoire, impliquant un effort de construction de logements qui fera passer le rythme de 450 à 1200 logements/an soit presque un triplement. La CUD a posé comme principe que cet effort de construction ne devrait se réaliser que sous la forme d'une densification urbaine sans consommation d'espaces naturels ou agricoles et que de surcroît tout logement devra sur le principe, se trouver à 500 m maximum d'une station de transport collectif. Afin de réussir cet objectif et de le planifier, la collectivité intercommunale a publié une étude qui intègre les prévisionnels de recrutement des entreprises à un horizon de 5 ans et cherche à définir les typologies de logements afin ensuite de figurer dans le volet habitat du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Les enjeux relatifs à l'habitat vont donc être conséquents et la CUD souhaite contribuer au développement des entreprises en levant les freins au logement des salariés, en permettant aux salariés qui arrivent de se loger sur le territoire et de s'y sentir accueillis, en préservant la capacité du territoire à toujours mieux répondre aux besoins de ses habitants

Sur la base de l'étude de projections des besoins complémentaires en logement évoquée, établie sur une période de 10 ans (2023 – 2033), la CUD a adopté une feuille de route autour de 4 axes stratégiques afin de favoriser la construction de logements par les opérateurs sur le territoire, mais aussi d'assurer la remise sur le marché de logements vacants. Ces quatre axes sont :

- améliorer l'efficacité du système de production du logement ;
- créer un choc de production de logements ;
- programmer, produire et diversifier l'offre en logement et en hébergement temporaire ;
- offrir les services habitat adéquats aux entreprises et aux salariés

Plus précisément, les projections de construction de logement additionnelle à notre PLUIH, adopté en décembre 2022, du fait des prévisions nouvelles d'emploi, nécessiteront de renforcer la construction en renouvellement urbain, passant des 2/3 des nouveaux logements à 3/4, pour maintenir l'enveloppe du PLUIHD arrêtée pour des projets habitat en extension urbaine, et répondre ainsi à son objectif de non-artificialisation complémentaire et de proximité avec l'offre de services et de transports.

Mobilités p 14

L'idée est donc de créer une sorte de « métropolitain du littoral » s'appuyant sur la desserte TER des trois gares du territoire (Dunkerque-Gravelines-Bourbourg) puis sur le réseau de bus dans une logique du « dernier km » avec une fréquence qui serait de 2 mn aux heures de pointe.

Pour préciser le schéma d'ensemble en cours de réflexion par la CUD, l'objectif posé est que 50% des mobilités vers et dans la zone industrialo-portuaire, qu'elles soient liées aux nouvelles implantations ou pour les implantations déjà présentes, devront se faire totalement via le réseau de transports en commun communautaire, en complémentarité avec le transport régional (cars et TER), mais aussi en y facilitant la pratique des modes actifs (vélo, marche).

Pour les 50% restants, l'enjeu est que les salariés n'utilisent leur voiture (notamment pour les salariés habitant en dehors de l'agglomération) que sur une partie de leurs trajets et puissent, dans une logique d'intermodalité, se connecter le plus rapidement possible à un transport collectif fréquent et efficace desservant la zone industrialo portuaire, via des zones de rabattement multimodales appelées « points de desserte ».

Pour ce faire, pour faire le lien entre les principaux pôles de vie des zones agglomérées de la CUD, une « ligne express » sera opérée entre la gare de Dunkerque et la gare de Gravelines. L'objectif est d'assurer une desserte efficace permettant de prendre en charge les salariés au niveau des pôles urbains et des pôles d'échanges du réseau déjà existants avec très peu d'arrêts pour les amener rapidement vers les plateformes d'échanges dans les zones industrielles ou aux abords.

Ces plateformes d'échanges de la ligne express seront desservies par des lignes de transport appelées « boucles industrielles » qui passeront également par les points de desserte, non desservies par la ligne express, comprenant des parcs de stationnement mutualisés. Ces boucles permettront d'amener les salariés sur chaque site industriel en activité et d'effectuer la correspondance avec la ligne express traversant toute la zone industrialo portuaire. Elles fonctionneront avec une fréquence élevée rendu possible par des systèmes automatisés (cible au plein d'emploi d'un bus toutes les cinq minutes aux heures d'embauche), les temps de correspondance ou d'attente seront les plus courts possible.

Depuis les plateformes d'échanges de la ligne express et les points de desserte, le temps de trajet sera analogue à celui considéré entre la plateforme et l'entrée du site, c'est-à-dire approximativement cinq minutes.

Le réseau des voies réservées aux piétons et cyclistes sera maillé pour rejoindre, au plus court et en sécurité par rapport au trafic routier, les véloroutes traversant l'agglomération, les centres des communes voisines, les points d'arrêt de la ligne express et chaque site industriel.

L'ensemble de ce système est pensé pour assurer des connexions efficaces entre les différentes zones de report modal afin de minimiser les temps de correspondance et assurer aux salariés un trajet fluide de bout en bout.

P 15 – Santé

La problématique de la santé doit être entendue sous deux aspects. D'une part, comme pour nombre de territoires, le renforcement de la difficulté à son accès en raison de la diminution importante du nombre de médecins installés au sein de la CUD (-25% d'ici 2030), auquel la collectivité locale entend répondre au travers de diverses initiatives comme la localisation de la 1ère année de la faculté de médecine à Dunkerque ou la signature d'un pacte avec des étudiants en médecine.

Concernant la baisse de la démographie médicale, la statistique de – 25% d'ici 2030 tient compte des prévisions de départ (retraite, départ du territoire) sans être mise en regard avec les perspectives d'arrivées, même si elles ne compensent pas à ce jour entièrement les départs projetés (rapport de 10 départs pour 6 arrivées/an sur les 3 prochaines années).

Avec ce retraitement, nous sommes plutôt à une baisse projetée de l'ordre de 17%, avant les effets attendus liés à la mise en place des initiatives du plan communautaire démographie médicale dont en effet, une première année de médecine à Dunkerque mais aussi la mise en place d'aides à l'entrée dans les études de médecine, d'aides en cours d'études mais aussi pendant la vie professionnelle (aide à l'équipement etc.) visant à capter et à fidéliser sur le territoire.

P 15 - emploi

La CUD reconnaît aisément que le territoire quand bien même il présente un taux de chômage encore légèrement supérieur (+1,2%) à la moyenne nationale, ne peut répondre aujourd'hui par ses actifs à l'offre d'emplois à venir générée par tous les projets industriels.

Les entreprises se doivent donc d'élargir le champ géographique de leur recrutement notamment en direction du bassin minier mais aussi vers d'autres branches industrielles, ce qui n'est pas sans risque de créer des tensions entre secteurs et entreprises notamment au niveau local, tout en offrant aux actifs des opportunités de reconversion.

En premier lieu, la CUD, le GPMD et les entreprises misent sur la formation initiale notamment aux niveaux CAP, BTS et ingénieur même s'ils reconnaissent un succès mitigé dans le choix des élèves ou étudiants pour ces formations notamment d'agents de maintenance.

Les acteurs locaux souhaitent donc développer l'attractivité pour les métiers de l'industrie notamment en direction de la population féminine et en utilisant des supports de communication comme l'exposition itinérante interactive « ma fabuleuse factory » présente notamment dans les collèges ou les lycées et développer aussi la formation continue

Si la CUD développe également une politique d'attractivité, notamment des cadres et en accompagnant des démarches visant à faciliter l'installation de leurs familles sur le territoire, sa priorité est de faire bénéficier ses habitants, et notamment ses jeunes, de la dynamique actuelle autour de l'emploi, en misant en effet sur la formation à la fois initiale et continue, en proximité.

Cela passe notamment par la structuration en local d'une nouvelle filière de formations autour du secteur de la batterie, avec un recul à ce jour insuffisant pour en tirer un bilan sur les profils et orientations. En revanche, le travail d'orientation doit en effet continuer d'être mené, certains cursus ayant encore du mal à trouver un nombre de candidats suffisants pour répondre à la demande et donner une perspective sur le maintien dans le temps de ces formations.

C'est dans ce cadre que l'attractivité des métiers de l'industrie est en effet un élément clé. La CUD cherche à capter dès le plus jeune âge le public vers cette filière, que cela soit par ses équipements d'éducation populaire tel que le palais de l'univers et des sciences sur la culture scientifique et industrielle incluant par exemple un job labo pour tester ses compétences et appétences sur ces métiers ; un événement majeur grand public la « Fabuleuse factory » qui permet d'aller capter dans

l'espace public un public large pour leur présenter les opportunités autour des métiers de l'industrie, ou encore un forum de l'orientation communautaire mettant l'accent sur les métiers de l'industrie qui recrutent auprès des collégiens et lycéens. Prochainement, la « Fabuleuse Factory » va s'étendre sur l'année scolaire complète en allant vers les jeunes, dans leur collège et leur lycée pour mieux promouvoir les filières de formation des métiers de l'industrie.

P 16 – Immigration

Personnes pour lesquelles certains responsables associatifs locaux ont demandé avec force à la CUD qui l'a finalement accepté, l'installation d'un point d'eau et de collecteurs de déchets

La CUD rappelle que le traitement de la question migratoire n'est pas dans son champ d'intervention mais de la responsabilité de l'Etat.

Avec le soutien de :



Co-funded by the European Union

Emissions Trading System
Innovation Fund



ReLiève



Co-funded by the European Union
Emissions Trading System
Innovation Fund

www.reliefeproject.eu



2concert - Juin 2024